



Perte de demande de prise en charge

Par **Brijou70**, le **18/07/2019** à **13:35**

Bonjour,
J'ai fait une demande de prise en charge pour une abdominoplastie par courrier recommandé avec accusé de réception. Cela fait maintenant 20 jours, la cpam n'a aucune trace de ma demande. Étant donné que j'ai l'accusé de réception prouvant que j'ai envoyé les documents il y a plus de deux semaines, sont-ils tenu de me donner un accord favorable même s'ils ont perdu ma demande ?
Merci d'avance de votre réponse,
Cordialement

Par **morobar**, le **18/07/2019** à **15:21**

Bonjour,
C'est bon : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F168>